

MARPA Les NEFLIERS à NESPLOY (45)

ACCUEIL TEMPORAIRE



La MARPA les néfliers est située à Nesploy, commune du **canton de Bellegarde** limitrophe du canton de **Beaune la Rolande**. Elle a accueilli ses premiers résidents en décembre 2008. Elle peut accueillir 22 résidents permanents et dispose d'un logement de type 1 meublé et équipé destiné à l'accueil temporaire.

LE PROJET SOCIAL DE LA MARPA

Il met la personne âgée au centre des préoccupations de l'équipe gestionnaire et du personnel, pour répondre aux principes du concept et dans le souci d'une bonne prise en charge individualisée de chaque résident.

Pour que chaque résident :

- continue la vie qu'il avait avant ou retrouve l'envie d'entreprendre,
- se sente bien, utile et ait une place reconnue,
- se sente exister grâce à l'installation d'une relation personnalisée,
- soit acteur dans la structure et non consommateur.

Tout ce qui permet de se sentir chez soi est accepté comme la présence d'un petit animal de compagnie dans le respect du règlement de fonctionnement.

Le mobilier et la décoration sont choisis et apportés par le résident.

Ce dernier entre et sort librement de chez lui, d'ailleurs à cet effet un trousseau de clés lui est remis.

Il peut se charger de la préparation de ses repas et de l'entretien de son linge selon son choix.

Il reçoit librement sa famille et ses amis comme il le souhaite.

L'entretien du jardinet fleuri qui se trouve devant chez lui est réalisé par ses soins ou non, selon ses capacités.

Chaque résident dispose d'une boîte aux lettres individuelle

L'accès au village s'effectue par un chemin facilement praticable.

Chaque résident est accompagné selon ses besoins dans le respect de la liberté des personnes.

Il recourt aux services ou non : repas, entretien du linge, ménage,... mais il est encouragé à participer aux repas en commun, au moins un dans la journée pour créer ou maintenir des relations sociales, sauvegarder l'équilibre alimentaire.

Il est accompagné en cas de besoin par des intervenants extérieurs de son choix : médecin, infirmier, services de soins à domicile, d'aide à domicile, kinésithérapeute, comme il pouvait le faire à son domicile.

Le personnel de la MARPA l'accompagne selon ses envies, les projets qu'il veut mettre en œuvre.

Le responsable de la MARPA coordonne les interventions internes et externes, en lien avec la famille.

La MARPA apporte toute la sécurité que le résident n'avait plus forcément chez lui, aussi **tout est mis en œuvre pour maîtriser les risques** (sécurité du bâtiment de plain pied, sécurité des personnes, sécurité alimentaire)

Le personnel prend soin de chaque résident. Son intervention vise à stimuler l'autonomie et la vie sociale. Aussi il aide à faire, il évite de faire à la place du résident, pour éviter les pertes d'usage, il encourage.

C'est tout le projet thérapeutique de la structure.

Les personnes sont considérées par rapport à leurs désirs, leurs capacités et non par rapport à leurs difficultés ou maladie.

Ainsi, un projet individuel d'accompagnement est mis en place. Il est actualisé en fonction de l'évolution du résident. C'est cette proximité qui le permet.

Tout est mis en œuvre pour favoriser les rencontres au sein de la MARPA : salons de proximité, salon, salle à manger, boîtes aux lettres près de l'entrée et des parties communes.

Les relations avec l'extérieur doivent être encouragées. Aussi, chaque résident est invité à :

- utiliser les services et commerces ambulants,
- prendre le mini-bus pour faire des démarches et des visites,
- préparer les événements festifs et y participer,
- poursuivre ses activités antérieures à l'extérieur ou à l'intérieur de la MARPA ou développer ses envies d'activités nouvelles,
- participer à la vie locale, à la vie associative.

Les rencontres et activités inter-générationnelles sont favorisées : cela permet les partages de savoir, savoir-faire avec les enfants et les adolescents, à travers le partage d'activités comme la cuisine, les repas, la lecture.

Le jardin prévu dans la structure est réalisé avec la participation de la population locale. Cela permet des échanges mais aussi d'avoir des relais en cas d'incapacité de certains résidents et ainsi, de pérenniser cette activité. La valorisation des personnes âgées est importante par ce biais là.

Selon le souhait des résidents, les familles sont associées aux activités de la MARPA, aux repas.

Tout doit être mis en œuvre pour donner envie, stimuler les résidents, lutter contre le mauvais vieillissement, lutter contre l'isolement (activités d'entretien physique, sensoriel, stimulations cognitives...)

L'Accueil temporaire

L'accueil temporaire en MARPA est une offre complémentaire des mesures d'aide au maintien à domicile.

Il s'adresse à des personnes ayant le même profil que les personnes accueillies à titre permanent dans la MARPA (personnes prioritairement originaires du territoire, ne présentant pas de pathologie aiguë qui nécessiteraient des soins constants).

Cet accueil répond à des situations transitoires :

- Phase de reconstruction et de rétablissement total (transition hôpital / domicile ou maison de convalescence / domicile), Evaluation des capacités d'une personne âgée pour retourner vivre à son domicile.
- Période test en vue de mieux appréhender la vie en collectivité dans l'optique d'un départ de son domicile.
- Hospitalisation du conjoint aidant.
- Absence de la famille (vacances) ou des professionnels aidants à domicile,
- Manque de confort du domicile durant la période hivernale (chauffage insuffisant),
- Réalisation de travaux à son domicile, perturbant la vie quotidienne,
- à une période

Le logement est identique aux logements permanents de type T1, mais meublé. Un dispositif de téléalarme est fourni au résident afin d'assurer sa sécurité. En journée un appel entraîne l'intervention immédiate du personnel ; la nuit l'intervention est assurée dans les 10 minutes qui suivent l'appel dans le cadre d'un dispositif d'astreinte.

L'accueil est limité dans le temps (3 mois maximum).

Il donne lieu à la formalisation d'un projet spécifique qui prévoit notamment et prépare le retour à domicile ou l'accueil permanent en établissement (MARPA ou autre)

Procédure d'admission

- Demande de rdv au responsable de la MARPA au 02 38 90 42 68
- Visite de la MARPA et entretien et proposition d'un dossier d'admission
- Retour du dossier d'admission complet
- Examen du dossier par la commission d'admission (procédure accélérée si nécessaire)
- En cas d'accord, contact pour mise au point du séjour, dates, conditions d'accompagnement, organisation des interventions externes.
- Entrée effective pour la durée prévue

Frais de séjour :

- Prix de journée de 50.74 € comprenant l'hébergement, les trois repas, l'entretien du logement. L'entretien du linge est possible et facturé en sus.
- Etablissement conventionné par la CARSAT pour une prise en charge possible selon la situation individuelle.
- Aide possibles par les caisses de retraite complémentaires ou le service social départemental